Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID: 074-217402981-20240405-DEC24_MP_038-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 038

Objet: Contrat d'abonnement WEBDETTE EMPRUNT et WEBPREV

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

Considérant que le contrat avec la société SELDON.FIN SAS concernant les logiciels permettant de réaliser la prospective financière de la commune et une programmation pluriannuelle arrivent prochainement à échéance.

Considérant les propositions de l'entreprise SELDON.FIN SAS en date du 11 mars 2024.

Considérant que cette entreprise possède les qualifications nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

DÉCIDE

ARTICLE 1: De conclure deux contrats d'abonnement WEBDETTE EMPRUNT et WEBPREV avec la société SELDON.FIN SAS, située Technopole Izarbel, Espace Hanami, 2, Allée Théodore Monod 64210 BIDART :

- Pour le contrat d'abonnement WEBDETTE :
 - Forfait webdette outil 790,00 € HT (948,00 € TTC) par an, révisable.
 - Durée de trois ans à compter du 18/05/2024, renouvelable trois fois pour un an.
- Pour le contrat d'abonnement WEBPREV :
 - Forfait webprev outil 875,00 € HT (1 020,00 € TTC) par an, révisable.
 - Durée de trois ans, à compter du 18/05/2024, renouvelable trois fois pour un an.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 05/04/2024

Le Maire, Patrick ANTOINE,

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le